

Conseil Municipal du 12 février 2024

à 18h00

N°ordre 4
N° identifiant 2024-0003

Titre Budget Principal - Reprise anticipée du résultat 2023

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD
Date de la convocation 31/01/2024

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Coralie BREUILLÉ-JEAN

PJ.
Fiche de résultats budget Principal 2023
Budget principal_fiche de report 2023.pdf

Membres en exercice 53
Quorum 27

Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAUT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	7	<u>Mandants</u> Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Isabelle CHÉDANEAU M. Rafael DOS SANTOS CRUZ M. Jean-Louis FOURCAUD M. Amir MISTRIH Mme Chantal NOCQUET Mme Lucile VALLET	<u>Mandataires</u> Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Anthony BROTTIER Mme Hélène PAUMIER M. Robert ROCHAUD M. Théo SAGET M. Stéphane ALLOUCH M. François BLANCHARD
---------	---	--	--

Observations	L'ordre des délibérations est le suivant : 1 à 42 Sont sortis Béatrice BEJANIN, Vincent GATEL, Carine GILLES, Hélène PAUMIER (mandataire de Rafael DOS SANTOS CRUZ), Julie REYNARD et Pierre RIGOLLET.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du budget primitif.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2023.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

L'excédent éventuel de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Après examen de ce dossier et de ses annexes, il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

- **de constater les résultats cumulés :**
 - **de fonctionnement 2023 :** 18 630 627,74 €
 - **d'investissement 2023 hors restes à réaliser :** -12 812 418,74 €
 - **reste à réaliser :** 6 843 708,15 €
 - **d'investissement 2023 avec les restes à réaliser :** -5 968 710,59 €

- **de retenir la proposition d'affectation suivante :**
 - **à titre obligatoire, une affectation à l'article 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement :** 5 968 710,59 €
 - **à titre facultatif, une affectation en réserve à l'article 1068, pour la couverture de nouvelles dépenses d'investissement :** 10 500 000,00 €
 - **le solde du résultat de fonctionnement, à l'article 002, en recettes de fonctionnement :** 2 161 917,15 €
 - **la reprise du résultat négatif de la section d'investissement, à l'article 001 en dépenses d'investissement :** 12 812 418,74 €

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

46
0
0
7

Mme Béatrice BEJANIN, M. Rafael DOS SANTOS CRUZ, M. Vincent GATEL, Mme Carine GILLES, Mme Hélène PAUMIER, Mme Julie REYNARD, M. Pierre RIGOLLET.

La Maire,
 Léonore MONCOND'HUY
 Le Secrétaire,
 Coralie BREUILLÉ-JEAN



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Mise en ligne le	16 février 2024		
Date de réception en préfecture	16 février 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240212-183997-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.1	Decisions budgetaires	

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT


Total des titres	39 567 981,09
Total des mandats	44 884 659,67
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-5 316 678,58
RESULTAT REPORTE	-7 495 740,16
Résultat cumulé 2023	-12 812 418,74
RAR recettes d'investissement	6 844 972,15
RAR dépenses d'investissement	1 264,00
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	-5 968 710,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres	141 655 811,72
Total des mandats	125 195 809,45
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	16 460 002,27
RESULTAT REPORTE	2 170 625,47
Résultat cumulé 2023	18 630 627,74
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	18 630 627,74

MONTANT DE L' EXCEDENT GLOBAL 12 661 917,15

La Maire



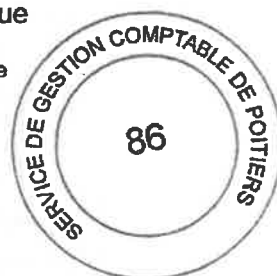
Léonore MONCOND'HUY

La Comptable Publique

Par délégation
L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques
Adjointe



Aude ZARRI



L'article L2311 - 5 prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."

EDITION DES REPORTS (par nature)

Exercice : 2024

Dépenses

Budget : 0

Investissement

Imputations		Montant
165	Dépôts et cautionnements reçus	
020	Admin. générale de la collectivité	360,00
551	Parc privé de la collectivité	304,00
68	Autres actions	600,00
Total article 165		1 264,00
Total des dépenses d'investissement		1 264,00

Restes à réaliser de l'exercice 2023, qui seront repris sur l'exercice 2024 en dépenses de la section d'investissement du budget Principal de la Ville, arrêtés à la somme de mille deux-cent-soixante-quatre euros.



(Signature)
Léonore MONCOND'HUY

EDITION DES REPORTS (par nature)

Exercice : 2024

Budget : 0

Recettes

Investissement

Imputations		Montant
024	Produits des cessions d'immobilisations	
01	Opérations non ventilables	3 446 244,00
Total article 024		3 446 244,00
1641	Emprunts en euros	
01	Opérations non ventilables	3 300 000,00
Total article 1641		3 300 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Admin. générale de la collectivité	56 228,41
Total article 275		56 228,41
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	
68	Autres actions	42 499,74
Total article 2764		42 499,74
Total des recettes d'investissement		6 844 972,15

Restes à réaliser de l'exercice 2023, qui seront repris sur l'exercice 2024 en recettes de la section d'investissement du budget Principal de la Ville, arrêtés à la somme de six millions huit cent quarante quatre mille neuf cent soixante douze euros et quinze centimes.



Léonore MONCOND'HUY

Page 2 / 2